

La Place Clémenceau s'agrandit...



Trouver des places de stationnement à proximité du centre bourg de Louvie n'est jamais chose facile. C'est pourquoi des travaux ont été entrepris pour agrandir le parking de la Place Clémenceau. Ces travaux ont pu être réalisés grâce au C.C.A.S. de la Commune de Saint Pierre d'Aurillac qui a bien voulu céder le terrain nécessaire à Louvie-Juzon. Que la Municipalité et les membres de ce C.C.A.S. en soient chaleureusement remerciés.

Ainsi, c'est une trentaine de places désor-

mais disponibles à quelques dizaines de mètres des commerces de notre village. Il ne fait aucun doute que les locaux comme les gens de passage sauront trouver là l'espace qui leur manquait jusqu'à présent.



Au cours des prochaines jours, un éclairage public sera installé ainsi que du mobilier où il fera bon venir se reposer, bercé par le clapotis du gave. Une réglementation sera néanmoins appliquée pour éviter tout stationnement prolongé... de camping-cars ou de caravanes notamment.

La carrière réduit ses nuisances.



Plusieurs points avaient été mis en évidence comme étant susceptibles de générer des nuisances pour la population locales, tant par les habitants que par les élus ou par les différents organismes de contrôle. Des travaux s'imposaient. Depuis quelques mois, ceux-ci ont été engagés par la société LAFARGE. Ainsi, le concasseur a-t-il été isolé afin d'étouffer ses bruits de fonctionnement, le forage envisagé depuis

longtemps a été réalisé jusqu'à une profondeur de 250 m pour alimenter la carrière en eau et ainsi assurer l'arrosage qui, lui seul, garantit la limitation des poussières émises par le traitement des matériaux et le trafic des camions. Mais les travaux les plus spectaculaires ont consisté à modifier l'accès à la carrière et à positionner l'entrée au sommet de la côte, au lieu dit "Listo". La visibilité et, par conséquent, la sécurité en seront dorénavant grandement améliorées tout comme le confort des vacanciers qui séjournent au camping.

Des travaux et des améliorations notables pour lesquelles il faut féliciter et remercier la société LAFARGE.



Le mot du Maire

Les travaux de construction de l'école maternelle et de la bibliothèque vont débuter prochainement. Ce dossier, questionne nombre d'entre vous et il est de mon devoir d'apporter toutes les réponses nécessaires.

La recherche d'un site par la Communauté des Communes pour y installer la crèche intercommunale et la perspective de développer un véritable pôle Petite Enfance à Louvie-Juzon n'ont fait que précipiter les choses pour trouver une solution aux problèmes de l'école : relative vétusté et inadaptation des vieux locaux, éloignement entre la maternelle et l'élémentaire, coût exorbitant d'une mise aux normes des bâtiments...

Le Conseil Municipal a donc étudié toutes les possibilités tant pour regrouper les bâtiments scolaires que pour installer temporairement la maternelle. Ainsi, la solution, retenue et votée à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui consiste à construire sur la parcelle communale située à proximité du Foyer Rural, répond à toutes les contraintes qu'elles soient géographiques, financières ou réglementaires. Elle constitue la seule solution "raisonnable" et permet toutes éventuelles extensions ultérieures.

Pour être plus précis sur la question du financement, sachez que, malgré ce projet de construction d'une nouvelle école maternelle et d'une Bibliothèque Municipale neuve, le taux d'endettement de la Commune qui était d'environ 25 % du budget communal au cours des quinze dernières années, sera ramené aux alentours de 20 %, fin 2014. En effet, l'arrivée à échéance de deux anciens emprunts en 2012 et en 2013 auxquels s'ajoutent quelques économies substantielles réalisées au cours des toutes dernières années permettent d'envisager ce projet de construction en ne contractant que deux nouveaux emprunts : un sur quinze ans et un autre sur un an pour couvrir la TVA remboursable fin 2014.

Je tiens à rappeler que le budget communal est consultable par tout administré.

Patrick LABERNADIE

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 2 février 2013

• Le Conseil Municipal crée deux postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe afin de répondre à l'avancement de deux agents municipaux.

• Une convention sera signée avec la C . C . V . O . (Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau). Elle aura pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes a mis à disposition de la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon le matériel informatique qui participe à la mise en réseau des différents points de lecture publique de la Vallée.

• Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon rejoint bon nombre d'autres Conseils à propos de la nouvelle contribution de 2 € par hectare demandée par

l' O . N . F . (Office Nationale des Forêts) considérée comme injuste puisqu'elle s'applique aux surfaces soumises au régime forestier et non aux surfaces effectivement exploitées. Il décide donc de sursoir à cette demande et attend une adaptation réaliste de cette facturation telle

qu'elle est réclamée par le Président de l'Association des Communes Forestières des Pyrénées Atlantiques auprès des instances nationales.

• La Commune de Louvie-Juzon adhère à l'Association Relais des Deux Gaves qui lui permet de bénéficier de jeux pour les temps périscolaires.

• Il sera proposé aux Communes de Sainte-Colome et de Lys de passer une convention avec la Commune de Louvie-Juzon afin de préciser les conditions de travaux et d'entretien concernant la situation particulière des chemins communaux à cheval sur deux Communes.

• Les rambardes prévues dans le cadre de l'aménagement des places de Pédestarrès et de Pédéhourat seront commandées et installées par les employés municipaux dès les premiers beaux jours.

• Des travaux favorisant la régénération des essences auront prochainement lieu dans la forêt communale.

• L'hébergeur du site internet de la Commune effectuant une importante mise à niveau sur ces espaces d'hébergement, le site louvie-juzon.fr connaîtra prochainement une refonte. Celle-ci s'accompagnera d'une plus grande sécurité et offrira de plus amples possibilités.



Commissions...

Les jeunes âgés de 16 ans minimum qui souhaitent postuler pour un emploi saisonnier au cours des deux mois d'été sont invités à adresser une lettre de candidature à la mairie avant le 15 mai 2013. Par la suite, ils seront convoqués à un entretien devant le Maire où ils pourront développer leurs motivations.

Comme l'an dernier et afin de conserver suffisamment de sens à ces emplois, le nombre de recrutements sera limité.

L'Agence Départementale du Numérique organise un stage d'initiation aux Techniques Informatiques de Communication. Ainsi, une cyber-base mobile sera-t-elle installée du 10 au 12 juin 2013 et du 2 au 3 juillet 2013, à la mairie de Louvie-Juzon. Renseignez-vous dès à présent et inscrivez-vous à la mairie.



Les 200 € dont a fait don Mme Denise PEBOLE MORGAN pour la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon (Cf bulletin n° 29) seront consacrés à l'achat de livres "gros caractères", plus particulièrement adaptés aux personnes âgées et aux personnes atteintes de troubles de la vision.

Les travaux d'aménagement des Places de Pédéhourat et Pédestarrès se poursuivront au cours des prochaines semaines. Les Agents Municipaux installeront les rambardes en bois qui délimiteront et agrémenteront ces espaces.

Par la suite, La Place de Pédéhourat sera arborée, une table de pique-nique et un jeu pour les enfants seront installés.

Les travaux de remise en état de la canalisation du ru aux abords de l'ancienne école de Pédestarrès feront prochainement l'objet d'une légère modification afin de corriger le parcours de l'eau qui peut, en cas de fortes précipitations, déborder sur la route départementale.

Les jeunes de la Commune nés entre 1^{er} octobre 1996 et le 31 mars 1997 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

Travaux au Point Info.



Endommagé par le violent orage qui avait éclaté sur la région en juillet dernier, le toit du Point Info avait d'abord été "rafistolé" dans l'urgence pour assurer une étanchéité minimum. Pour autant, des travaux plus sérieux devaient être envisagés.

Le sinistre ayant été pris en charge par l'assurance de la Commune, la couverture du toit a été entièrement refaite. Après les travaux qui avaient déjà été réalisés à l'intérieur (réfection de l'électricité, du plafond, des plâtres et des peintures), le Point Info est donc à nouveau opérationnel, tant pour

enseigner les touristes durant les mois d'été que pour accueillir les cours de musique le reste de l'année.



Du côté des associations...

Ouverture de la pêche

Comme tous les ans depuis qu'une date unique est fixée pour toute la France (sauf exceptions), tous les départements français adopteront la même date pour l'ouverture de la pêche dans les cours d'eau de première catégorie : ce sera le samedi 9 mars 2013,



une demi-heure avant le lever du soleil. Les pêcheurs, qui se seront acquittés de leur carte de pêche, auront jusqu'au 15 septembre 2013 pour s'adonner à leur activité favorite.

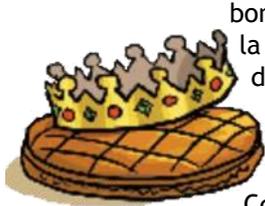


Il faut rappeler que la taille légale de la truite, ou maille, varie d'un département à l'autre. Celle-ci est la taille minimum en dessous de laquelle le poisson doit impérativement être rejeté à l'eau. Dans les Pyrénées Atlantiques et plus particulièrement pour le secteur du gave d'Ossau, cette taille est fixée entre 18 et 20 cm.

On a fêté les rois au club des Aînés

Le dimanche 20 janvier dernier, c'est une bonne trentaine de personnes du club des Aînés Ruraux de Louvie-Juzon et de Castet qui se retrouvaient pour partager la traditionnelle galette des rois. Moment de convivialité et de bonne humeur dans la salle qui leur est dédiée qu'aucun n'aurait manqué cette année encore.

Comme la galette des rois n'a lieu qu'une fois par an, le club ouvre ses portes à tous les nou-



veaux aînés, tous les lundis après midi pour quelques parties de cartes et autres jeux, des discussions chaleureuses... et autres goûters.

La culture nipponne à la Bibliothèque...



Vendredi 1^{er} mars 2013, les amateurs de manga s'étaient donnés rendez-vous à la Bibliothèque pour en apprendre sur le phénomène manga qui prend une place de plus importante sans le panorama culturel français. L'exposé de Lory, Cécile et Marina s'avérait particulièrement riche et bien documenté sur la question, retraçant son histoire depuis ses origines jusqu'à nos jours en passant par les années 70 où il est apparu en occident

par le biais de Goldorak, Capitaine Flamm ou Candy... Les dessins, les BD, les groupes de musique, les jeux vidéo, les animes ou autres dramas... rien n'était oublié.

Le public, jeune, passionné et généralement déjà sensibilisé à ce phénomène, a pu apprécier la variété des genres et des supports présentés.

Rappelons que cette manifestation s'inscrit dans le thème du moment à la Bibliothèque Municipale de Louvie Juzon, toujours aussi dynamique, et ce, jusqu'à la fin mars. Par la suite, c'est de pelote basque dont il sera question...



A l'école...

Vendredi 22 février dernier, l'école de Louvie-Juzon fêtait Carnaval. Contrairement aux années précédentes, la fête était moins béarnaise que d'habitude... Les déguisements étaient plus timides et le défilé dans les rues plus discret. Quant à Sent Pançard, n'ayant pas été attrapé, il court toujours et se bidonne à l'idée des flammes auxquelles il a échappé...



Les enfants de l'école, qu'ils soient petits ou un peu plus grands, ont néanmoins pu prendre part à un bon goûter dans un coin de la cour.



Coupon à découper et à coller près du téléphone 

Permanences ... et urgences

SAMU 15

Police 17

Pompiers 18

Médecin de famille

Ostéopathe
05.59.02.94.69

Infirmières
06.89.53.98.24
06.73.34.33.70

Psychologue
06.04.02.88.17

Pharmacie
05.59.05.61.22

Ambulances Edelweiss
05.59.82.60.10



Modification de la semaine scolaire

Dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École, la question de l'aménagement du temps scolaire défraye, une nouvelle fois, la chronique. A priori, il ne s'agit que de mieux répartir les 24 heures de classe sur la semaine pour favoriser la réussite scolaire de tous. Mais, au vu des émois que cette perspective suscite, il semble bien que d'autres intérêts soient en jeu...

Voilà donc quelques éléments pour mieux comprendre.

Ce que l'on sait :

Les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187

jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde, source de fatigue et de difficultés scolaires.

Par ailleurs, les études qui visent à comparer les performances des élèves de 9 ans en lecture menées dans 45 pays développés montrent que la France n'arrive qu'en 29^{ème} position et que ses résultats se dégradent régulièrement. Ces études pointent également une souffrance consécutive à une détérioration de la confiance que les élèves ont en eux.

Chez les scientifiques, chronobiologistes et chronopsychologues préconisent depuis de nombreuses années :

- une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi matin scolarisé, afin de répartir le travail scolaire sur davantage de jours, de diminuer la durée de toutes les journées scolaires et d'éviter la rupture de rythme causée par un mercredi hors temps scolaire, ce type de rupture étant préjudiciable aux apprentissages des enfants ;

- une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école ;

- de tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et

des périodes de vacances. A cet égard, l'alternance sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances, fait globalement consensus ;

- de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue, pour qu'elle permette à chaque enfant de révéler ses possibilités et ses aspirations grâce à des interactions complémentaires et une écoute mutuelle de l'ensemble des acteurs (enseignants, autres éducateurs, familles, collectivités locales, autres partenaires, notamment associatifs).

Les préconisations du gouvernement :

La réforme consiste à diminuer la durée de la journée de classe et à reporter ce temps le mercredi matin.

Cela sous-entend que des activités périscolaires soient mises en place soit durant la pause méridienne (de 1h30 minimum), soit après la classe pour éviter des temps de garderie où les enfants seraient livrés à eux-mêmes dans l'agitation, le bruit et des activités trop stériles. Pour ce faire, les associations sportives et culturelles locales devraient être mises à contribution et associées au projet mis en œuvre localement, pour chaque école.

Les impacts sur l'environnement :

Si on sait pertinemment ce qu'il est nécessaire de mettre en place pour le bien des enfants depuis de nombreuses années, les mesures à prendre contrarient souvent différentes organisations. Ainsi, la refonte de la semaine scolaire génère nécessairement des changements dans l'organisation des familles et des services périscolaires et vient interroger les intérêts des professionnels du tourisme.

La question ne se résumerait-elle qu'à un choix cornélien : favoriser les intérêts des adultes ou favoriser celui des enfants ? Un véritable choix de société pour demain, non ?

A Louvie-Juzon qu'en est-il ?

Les Communes, les Conseils d'écoles et divers organismes ont été sollicités pour choisir de mettre en œuvre cette réforme soit à la rentrée de septembre 2013, soit l'année suivante.

A Louvie-Juzon, face à la complexité de la mise en œuvre de ces changements, il sera probablement préféré d'attendre 2014, tant par le Conseil d'École que par le Conseil Municipal.



Clin d'œil du temps passé

Séance du 26 mai 1910

Le conseil municipal décide d'accorder une gratification de 2,50 francs pour la capture de chaque blaireau pris sur le territoire de la commune.

Séance du 5 mars 1920

Le prix du pain dans la commune de Louvie-Juzon est fixé ainsi qu'il suit à partir du 1^{er} avril 1920 :

Pain rond de 2 ou 4 kilos 0,90 Frs le Kg
Pain rond de 1 Kg 0,95 Frs le Kg
Pain long de 1 ou 2 kg 0,95 Frs le Kg
Le pain, quelle que soit sa forme, devra être vendu au poids et obligatoirement pesé avant livraison.

Histoire drôle...

La petite Nathalie de Louvie-Juzon a 7 ans. Elle est dans son jardin en train de remplir un trou

de terre lorsque qu'un voisin l'aperçoit.

"Que fais-tu Nathalie ?"

Elle lui répond, sans lever la tête, que son poisson rouge est mort et qu'elle l'enterre. Mais le voisin est un peu intrigué. Il lui demande :

"C'est un bien gros trou pour un petit poisson, tu ne crois pas ?"

A ce moment-là, la petite Nathalie termine la dernière pelletée en tapant délicatement et elle lui répond :

"C'est parce qu'il était à l'intérieur de ton put... de chat !"



Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :

le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr